

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE DE FORMIGUERES

Date convocation 18/07/2019	Nombre de membres en exercice :	11
	Nombre de membres Présents :	6
Date Affichage 18/07/2019	Nombre de membres Absents :	5
	Nombre de procurations :	0
	Nombre de votants :	6

Séance du 26 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : BRILLIARD M., GOMES D., PERARNAUD C., POROLI F., DOUMERGUE F.
 Absents excusés : VERGES B., MIRAN P., CICCARIELLO C
 Absents : CHEVRIER C., LOPEZ MT

Objet de la Délibération

ACQUISITION DES PARCELLES 2866 ET 2917 SECTION A

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition de vente de la SARL BARDAMU à la commune des parcelles n°2866 et 2917, section A d'une surface respective de 895 m² et de 1070 m². Le montant négocié est de 85 000 € net vendeur. Les frais inhérents à la vente seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose l'achat de ces parcelles qui pourraient être divisées en deux ou en copropriété horizontale et vendues exclusivement à des résidents permanents avec une interdiction de revente pendant 5 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, *à l'unanimité*,
ACCEPTE l'acquisition des parcelles 2866 et 2917 section A dans les conditions énoncées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formigüeres, le 30 juillet 2019

